



**JOUANE  
NOUVELLE  
AQUITAINE**

# CVC : POINT SUR LES TRANSFERTS

## Episode « Thérapie de groupe »

**CE DOSSIER A UNE NOUVELLE FOIS ÉTÉ ABORDÉ LORS DU CSA .  
CE QU'IL FAUT RETENIR :**

**La CFDT a continué de dénoncer le projet de transfert d'activité des CVC et le trompe-l'œil que constituent les démarches d'accompagnement au changement alors que c'est bien la réforme elle-même qui a créé quasiment ex-nihilo les RPS observés.**

Les actions mises en place par l'administration au bénéfice des agents visent à atténuer les maux qu'elle a provoqués par une décision dénuée de toute pertinence.

La **CFDT** a rappelé le mal être des agents et le non-sens de la fusion face aux bons résultats de chacun des CVC. Nous nous étonnons de la tenue d'une réunion avec l'ergonome du ministère, qui fait suite aux demandes d'expertise sollicitée par les OS mais qui s'est tenue **sans elles et sans ... les agents !**

Pour mémoire, il s'agit de transférer vers le CVC de Cognac l'intégralité de l'activité de gestion des CVC de Jonzac et Saintes, ce qui revient en toute simplicité à doubler le nombre d'opérateurs gérés par Cognac, pour atteindre plus de 9000 au mois de juillet 2024 ! Mais qu'on se rassure, pour gérer ce surplus de travail, les effectifs de Cognac seront généreusement abondés de ... **4 agents ! Quelle bonté !**

Sachant que la deuxième étape de ce projet est un transfert partiel de nos missions vers l'interprofession du Cognac, le BNIC, ce qui ne peut que nous inquiéter quand on sait les difficultés que rencontrent nos collègues de la Champagne, ne serait-ce que pour accéder aux données déclaratives des opérateurs.

**La CFDT alerte sur le dangereux modèle que peut constituer ce type de fonctionnement**, dont nous craignons qu'il soit transposé ailleurs dans l'inter région et sur le territoire national, menaçant notre efficacité et au-delà notre rôle central dans la filière viticulture et alcools.

**La CFDT souligne que les mesures d'« accompagnement au changement »** selon la terminologie officielle, qui permettent à l'administration d'éluder la demande d'expertise certifiée, ne peuvent faire oublier que c'est l'administration qui a créé cette situation de crise qu'elle s'efforce maintenant -bien tardivement- d'atténuer . Cette réforme a été mise en place sur la base d'une analyse et d'une décision initiales erronées, qui n'ont de sens que pour l'économie de quelques effectifs de référence... Un résultat bien dérisoire au regard du gâchis humain et professionnel en cours.

### **QUID DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE JONZAC ET SAINTES LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 ? :**

#### **LA RÉORGANISATION POUR LES NULS**



Outre qu'ils vont perdre des effectifs, ne seront-ils que les exécutants aveugles d'un service de Cognac prescripteur de contrôles ?

**Le service aura-t-il les moyens humains et techniques d'analyser les données et de cibler ces opérateurs -nouveaux pour eux- de manière pertinente ?**

Quand on sait que les outils de ciblage en viticulture et CI font cruellement défaut, rien n'est moins sûr. Les agents de Saintes et Jonzac garderont-ils le visu sur ces opérateurs, au travers des applicatifs et de dossiers partagés avec Cognac et enrichis par ce CVC des nouvelles données papier ?

L'administration affirme que ce sera le cas, ce qui paraît logique compte tenu de l'investissement qu'il a fallu assurer pour scanner tous les dossiers opérateurs, à grands renforts de vacataires (car les locaux de Cognac ne sont pas assez grands pour prévoir le rapatriement des dossiers papier...)

Le DI admet cependant qu'il y a encore quelques incertitudes sur le plan informatique, car outre qu'il faut que tous les opérateurs soient transférés dans les applicatifs vers Cognac, il faut aussi que les agents de Jonzac et Saintes aient des droits informatiques leur permettant d'utiliser les applicatifs pour les opérateurs issus de leur secteur historique.

Le DI a précisé que la demande de transfert des opérateurs a bien été effectuée le 2 mai 2024 et que le transfert est maintenu au 1<sup>er</sup> juillet, quitte à ce que la numérisation des dossiers débutée en mars (actuellement près de 50 % pour Jonzac et 30 % pour Saintes) se poursuive après le transfert. Il admet néanmoins que si des difficultés informatiques insurmontables devaient se présenter, l'administration s'adapterait à la situation de manière pragmatique.

Pour l'administration, tout est mis en place pour accompagner les agents, des ateliers « métiers » se sont tenus en 2023 et 2024 ; la 1<sup>ère</sup> réunion en petit comité avec l'ergonome du ministère de la mi-mai sera suivie d'un temps d'échange avec les chefs de service (mi-juillet !) et avec les agents en septembre, soit après le transfert, dans la logique de clôturer le processus...



Nous avons déploré ce calendrier tardif, qui ne vise qu'à cocher la case « échanges avec les agents » dans le processus et ne prévoit curieusement pas d'intégrer les OS, écartées du dispositif, mais qui pourront être présentes puisqu'il y a des agents des CVC qui appartiennent à une OS ! Nous rappelons que ce n'est pas la même chose et que les représentants du personnel ont vocation à intervenir en tant que tel, indépendamment de leur affectation, pour la défense de TOUS les personnels.

L'assistante sociale de Charente maritime a fait remonter à son tour le constat persistant du mal être des agents ainsi que leur relative passivité par rapport à leurs tâches de travail en l'absence de soutien ressenti de l'administration. Certains agents ont indiqué demander leur mutation pour quitter leur service et fait valoir que les ateliers « métiers » leur apparaissent dépourvus de sens. Elle juge néanmoins l'intervention de l'ergonome du ministère pertinente même si celle-ci intervient après le transfert et rappelle l'utilité du recours à l'ISST.

**Quid des nombreuses alertes via les fiches de signalement et autres inscriptions aux registres hygiène santé et sécurité réalisés par les agents des trois services ?**

**Certains ayant reçu au mieux comme réponse « que le support utilisé n'est pas le bon » et pour les autres des réponses non adaptées à leur mal être ?**

Il faut avouer de plus, que le nouveau système de traitement des fiches de signalement est extrêmement lent avec une remontée VH, une étape de collation des fiches, la rédaction de réponses individuelles de la part de la DINA et un simple bilan annuel en FS !

Ce n'est pas ce à quoi un agent en situation de mal être et qui l'exprime à son administration, est en droit d'attendre !

**En conclusion, la CFDT déplore cette réforme absurde et dangereuse que l'administration entend maintenir malgré les difficultés évidentes pour les services d'accueil comme de départ. Gageons que les usagers de Charente maritime vont souffrir de l'éloignement de leurs gestionnaires, ce qui à l'heure où les opérateurs réclament davantage de conseil et de proximité, ne manquera pas de leur plaire. Rappelons que dans ce milieu, tout ne se résoud pas toujours avec un e-mail !**

Comme pour le transfert des missions fiscales, l'administration entend maintenir la ligne précédemment fixée, envers et contre tout malgré les difficultés évidentes qu'elle va engendrer et les souffrances qu'elle engendre déjà